

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2011.09.075/DAGRI du 1<sup>er</sup> septembre 2011 du président  
de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur**

NOR : ETSX1130725S

Le président de la Haute Autorité de santé,  
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;  
Vu la décision n° 2011.04.059/DAGRI du 14 avril 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à M. Dominique Maigne, directeur, pour signer, au nom du président, tout acte relatif au fonctionnement de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

#### Article 2

En cas d'empêchement du président, délégation est donnée à M. Dominique Maigne pour signer tout acte relatif à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé.

#### Article 3

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU